



Session du 16 juin 2004

Rapporteur général : Marie de MONJOUR

AVIS SUR
« LE PROJET DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE POUR 2004
DE LA REGION BOURGOGNE »

PREAMBULE

La commission de Synthèse propose de donner acte au Conseil régional des informations financières contenues dans le Compte administratif 2003.

Comme l'an passé, le bilan 2003 du Contrat de plan Etat - Région fera l'objet d'un examen approfondi par chacune des commissions du CESR ; l'avis qui sera préparé dans les mois à venir sera débattu lors de la session d'octobre 2004. La commission de Synthèse propose à l'Assemblée de donner acte à l'Exécutif régional de la transmission du bilan annuel du CPER.

La commission de Synthèse, au regard des éléments contenus dans le projet de budget supplémentaire pour 2004, souligne que les orientations du document répondent aux inflexions que le nouveau Conseil régional entend donner à l'action de la collectivité. Pour partie, ces nouveaux engagements seront financés par des recettes nouvelles mais également par l'affectation du résultat net de l'exercice 2003.

I. Equilibre budgétaire du budget supplémentaire

Il s'établit en recettes et en dépenses à hauteur de 148.946.928 €, les mesures nouvelles s'établissant à 10.999.952 €.

II. Intégration au budget des restes à réaliser

Les restes à percevoir (96.679.005 €) correspondent aux engagements de dépenses restant à payer. Pas d'observation particulière de la commission.

III. Opérations nouvelles

La commission de Synthèse prend acte du report d'emprunt d'un montant de 2.826.721,96 € justifié par la différence entre les ressources nouvelles et les dépenses nouvelles. Elle fait siennes les observations des commissions du CESR, en particulier celles concernant :

Relations internationales

Le CESR se félicite de l'élargissement du champ d'action de la Région en matière de relations internationales ; depuis de nombreuses années, il recommandait l'ouverture au Sud d'un programme destiné à aider des populations en difficultés, propositions réitérées dans l'avis adopté en janvier 2004.

La commission propose au CESR de donner un avis favorable à cette première inscription budgétaire de 40.000 €.

Administration générale

Lancement de l'action « Démocratie participative »

Le CESR rappelle qu'il est l'expression institutionnelle de la démocratie participative de par sa composition collégiale et de par le rôle que lui assigne la loi. Il devra être par conséquent associé à cette initiative particulièrement opportune au moment où des profonds changements interviennent dans l'organisation administrative française. Ainsi, les débats des sessions du CESR mais aussi les nombreux entretiens tels « les rendez-vous de l'habitat » qu'il organise devront figurer sur le site Internet interactif régional.

Politique 1 : CULTURE ET TOURISME

1.2 - Création culturelle vivante

Le CESR approuve l'inscription d'une enveloppe de 1.067.550 € destinée au financement des locaux du pôle d'Art vocal à Vézelay.

Politique 2 : CADRE DE VIE, SPORTS, JEUNESSE ET ENVIRONNEMENT

SANTE

2.22 - Soutien au réseau sanitaire bourguignon

Dans le cadre de la réflexion conduite autour de la thématique de l'accès aux soins (75.000 € en autorisations de programme pour les maisons médicales), la commission considère qu'il est indispensable d'associer l'ensemble des professionnels de santé. Cette association doit être la plus large possible et ne pas se résumer à l'UPLMB¹. En outre, des dispositifs devront être mis en place afin de faciliter les déplacements des personnes qui devront se rendre à une consultation. Enfin, la localisation de ces maisons médicales devra se faire au plus près des besoins des populations.

¹ UPLMB : Union des professions libérales médicales de Bourgogne

CŒUR DE VILLAGES, DEVELOPPEMENT URBAIN ET CŒURS DE QUARTIERS

2.31 - Cœurs de village

La commission est favorable à l'augmentation du taux de participation du Conseil régional au financement de logements sociaux.

2.33 - Cautions logement

Le CESR prépare actuellement une étude sur le logement des jeunes en Bourgogne en partenariat avec l'Union Sociale pour l'Habitat. Ces études seront achevées dans le second semestre 2004 et pourront éclairer utilement les décisions du Conseil régional pour l'année 2005. Les conseillers recommandent à la Région de veiller à ce que le montage ne se révèle pas -à l'usage- trop complexe.

ENVIRONNEMENT

2.41 - Connaissance et éducation à l'environnement

Le succès des classes de découverte environnement implique l'inscription d'un complément financier. Avis favorable de la commission.

2.44 - Maîtrise et valorisation des déchets

Le programme « *Bourgogne propre* » (réhabilitation des anciennes décharges, aménagements paysagers des déchetteries...) a été très sollicité cette année notamment par certaines collectivités (COMADI et Auxerre).

La commission considère que la compétence « déchets » ne relève pas de la Région mais des communes et regroupements de communes ainsi que des départements. Elle constate que l'ADEME, pour sa part, considérant que les communes ont disposé d'un délai de 10 ans pour se mettre en conformité avec les obligations découlant de la loi de 1992, a décidé de ne plus financer ce type d'opérations. La Région doit-elle continuer à aider financièrement les communes sur ce point ? Le CESR recommande que les limites du champ d'intervention de la Région soient strictement fixées. Le Conseil régional pourra reprendre les travaux et recommandations adoptées par le CESR en juin 2002 dans son avis d'autosaisine sur les déchets en Bourgogne.

2.46 - Energies locales et environnement

Le programme concernant les chauffe- eaux solaires rencontre un succès évident ; ce sont 40 à 50 dossiers qui ont été déposés mensuellement auprès des services de la Région. Par ailleurs, le chauffage bois connaît un développement certain. Ces deux actions réclament un abondement de 400.000 €. Le CESR rappelle que la Commission n° 3 conduit actuellement une étude sur les énergies renouvelables en Bourgogne qui débouchera sur la rédaction d'un avis en octobre prochain. Il recommande que ce type d'actions soit soutenu très fortement par le Conseil régional.

2.47 - Sites et sols pollués

Il s'agit d'une nouvelle ligne budgétaire correspondant au programme du Conseil régional nouvellement installé ; 20.000 € sont prévus en crédits de paiement, ils sont destinés au financement des premières études. Globalement, les 100.000 € (autorisations de programme) sont essentiellement destinés à la réalisation d'un inventaire des sites pollués (5.600 sites ont été recensés en Bourgogne). Dans le cadre du budget primitif pour 2005, cette nouvelle action sera amplifiée et précisée. Avis favorable de la commission.

Cependant, la commission tient à souligner qu'elle souhaiterait également que soit prise en compte la question de la valorisation des déchets triés. Un effort de tri sélectif a été mené ; il s'agit maintenant de garantir la valorisation de ces déchets dans des filières à développer. Une ligne budgétaire spécifique devrait lui être consacrée.

Observation particulière

Enfin, la commission souhaite connaître les objectifs recherchés par la Région dans sa volonté de création d'une Agence régionale de l'environnement ; le CESR devra être associé dès le début de la réflexion préalable annoncée dans le BS 2004. En effet, le CESR s'interroge sur l'avenir de l'OREB qui doit préserver une parfaite neutralité que conforte son statut associatif.

Politique 3 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

3.12- Parc naturel régional du Morvan

Inscription, en AP, d'une enveloppe de 63.500 € et de 30.000 € en crédits de paiement. Il convient de soutenir le Parc Naturel dans ses efforts d'animation du territoire morvandiau.

3.15- Animation

La mise en place des ateliers des territoires bourguignons entraîne l'inscription, en AP, d'un crédit de 30.000 €. La commission estime cette démarche très intéressante. Il est toutefois regrettable que l'université permanente des territoires ne soit pas ouverte aux agents des structures intercommunales. L'observatoire, également centre de ressources, devra intégrer les données géographiques produites par les services régionaux qui sont de grande qualité.

Le CESR souhaite vivement être présent dans le troisième cercle d'acteurs. Il rappelle, concernant l'observatoire des territoires, que le R.I.E.S. (Réseau de l'information économique et sociale) remplit déjà un certain nombre de missions : mutualisation des études, globalisation de données territoriales. Ainsi, le R.I.E.S, action relevant du CPER, aurait vocation à participer à la définition du concept de centre de ressources.

POLITIQUE 4 : AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL

4.21 - « Nature et paysages »

Le CESR a, dans plusieurs avis, encouragé la région à mener une politique volontariste en matière de sauvegarde de l'environnement. Cette nouvelle opération en faveur de la trame bocagère, élément important du patrimoine rural naturel bourguignon, ne peut qu'être approuvée.

Les crédits pour le financement du dossier du « Grand site de Solutré » : 10.300 € s'inscrivent dans le cadre du Contrat de plan Etat – Région puisque cette opération relève du programme II. « **Valoriser un environnement et un patrimoine de qualité** » - action 5 « *Gérer et valoriser l'environnement – gestion et valorisation des milieux naturels et des paysages remarquables* » (voir page 40 du bilan 2003 du CPER – document à l'italienne). Pas d'observation particulière de la commission.

POLITIQUE 5 : RECHERCHE, TRANSFERT DE TECHNOLOGIE, INNOVATION ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Les actions annoncées sont financées par des crédits déjà inscrits (BP 2004) ; l'Exécutif régional devrait soutenir en 2005, une politique qui se voudra plus volontariste, le CESR rappelle qu'il a adopté un avis sur la recherche en Bourgogne qui pourrait servir à l'identification de nouvelles orientations.

En outre, la Région devra prendre en compte la réflexion nationale sur le développement de la recherche et notamment les Etats généraux qui se réunissent actuellement.

Concernant le canceropôle du Grand Est, le CESR a toujours recommandé à la Région de développer les partenariats entre les cinq régions concernées. Cette initiative va dans le bon sens et il souhaite qu'elle soit le signe d'un changement profond quant à l'approche bourguignonne de la coopération interrégionale.

POLITIQUE 7 : TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS, NOUVELLES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION

7.21 – Voies navigables

L'Etat s'engage dans le Contrat de plan mais ne respecte pas toujours ses engagements. La somme de 1.268.000 € (transfert partiel de la ligne 7.24) correspond au coût de travaux déjà réalisés. Ce sont des ajustements sur des investissements réalisés sur plusieurs années.

7.31 - NTC

1.500.000 € sont affectés en autorisation de programme pour financer des opérations de téléphonie mobile ; la commission rappelle que le CESR, dans un avis adopté en 2002, suggérait que la Région fasse de ce type d'actions une priorité. Actuellement, la section « Culture et NTIC » prépare un projet d'avis portant sur « L'accès et les usages non professionnels d'Internet par les Bourguignons » qui sera débattu lors de la session d'octobre 2004.

7.41- Exploitation TER

L'abondement de 2.210.900 € (crédits de paiement) correspond à des ajustements liés à l'exploitation du TER. Les résultats définitifs ne sont donnés par la SNCF que fin avril ; le BS permet d'effectuer des ajustements entre recettes et dépenses.

Sur ce point, la commission ne formule pas d'observation particulière. En revanche, les conseillers souhaiteraient disposer de chiffres concernant le remplissage des trains même si ces chiffres semblent difficile à obtenir de la SNCF.

La commission souhaiterait avoir des informations sur une liaison ferroviaire directe de Dijon à la plate forme aéroportuaire de Lyon Saint Exupéry.

POLITIQUE 8 : APPRENTISSAGE, FORMATION ET INSERTION PROFESSIONNELLES CONTINUES

8.18 – Aide à l'équipement pédagogique des apprentis

L'équipement pédagogique des apprentis : des dotations seront versées aux CFA, selon un principe équivalent à celui retenu en faveur des lycéens.

8.29 – Aides individualisées à la formation secteur sanitaire et social

Dans son avis d'autosaisine concernant le vieillissement de la population et la dépendance des personnes âgées, le CESR préconisait un renforcement du soutien aux formations des personnels et une meilleure prise en charge de la dépendance des personnes âgées et handicapées ; il constate que les aides individualisées aux formations du secteur sanitaire et social vont dans ce sens.

Dès lors, le CESR estime opportunes les dispositions budgétaires liées au contrat infirmier qui prévoit qu'une allocation différentielle (1/2 SMIC mensuel maximum) sera versée aux étudiants infirmiers qui en feront la demande et qui répondront à certains critères de revenus. En échange de cette aide, les bénéficiaires s'engageront à rester 3 ans en Bourgogne. Le dispositif sera complémentaire à celui de l'ARH.

Le CESR réitère son inquiétude quant à l'hémorragie du personnel soignant de Bourgogne. Il craint que les dispositions du « contrat infirmier en Bourgogne » ne soient pas suffisantes pour inverser cette tendance en raison de la persistance de fortes disparités salariales favorables à d'autres régions.

8.35 – « Emplois tremplins »

Les emplois tremplins (2.000), ont deux vocations : l'inversion du chômage en Bourgogne et l'adaptation à la spécificité des emplois des jeunes. Ces emplois tremplins concerneront le secteur associatif, dureront de un à cinq ans, l'appui de la Région se traduira soit dans l'aide au financement soit dans l'aide à la formation.

Comme il l'avait exprimé lorsqu'il avait été consulté sur la mise en place des emplois jeunes, le CESR souligne que l'objectif de ces actions est d'abord de préparer les bénéficiaires à occuper un emploi pérenne.

Pour ce qui concerne le PRDF, dont le calendrier sera prochainement rendu public, le CESR indique qu'il émettra son avis en octobre 2004. Les conseillers notent dès à présent avec satisfaction que les préconisations contenues dans l'avis d'autosaisine consacré à la formation professionnelle des demandeurs d'emploi ont été prises en compte dans l'avant projet de PRDF.

POLITIQUE 9 : LYCEES ET FORMATION INITIALE

9.61 - Rénovations, économies d'énergie, sécurité-maintenance

Le CESR prend acte de la reconduction du « Turbo Plan » à hauteur de 5.546.000 €. Il s'agit d'une anticipation du prochain budget pour des travaux de mise en sécurité - légionellose, amiante.

9.37 - Gratuité des manuels scolaires et boîte à outils

Au projet de BS pour 2004, est prévue une enveloppe de 2.816.730 € correspondant à une dotation de 160 €/ élève de Terminale Générale et Technologique, et de 110 €/ élève de Terminale Technologique qui sera versée aux établissements, afin d'établir une gratuité totale. La propriété des manuels reviendra aux lycées, mais la gestion des stocks pourra être assurée par les associations de parents d'élèves.

Pour ce qui concerne « la boîte à outils », 459.080 € sont inscrits en faveur des élèves des lycées professionnels, ce qui correspond à une dotation maximale par lycéen de 160 €.

Le CESR qui vient d'adopter un avis intéressant le coût de la scolarité recommandait des mesures de cette nature au Conseil régional. En conséquence, il approuve pleinement cette nouvelle orientation. Mais la commission souligne qu'il serait utile de prévoir un suivi du dispositif jusqu'à sa généralisation à tous les élèves des lycées (2^{nde}, 1^{ère}, Tle).

CONCLUSION

La commission de Synthèse prend acte des différentes opérations envisagées ainsi que de leur transcription budgétaire dans le projet de budget supplémentaire pour 2004 et propose à l'Assemblée de donner un avis favorable à ses recommandations. Le CESR tient à souligner que les politiques nouvelles du Conseil régional reprennent bon nombre des préconisations contenues dans les avis d'autosaisine qu'il a adopté lors de ses dernières séances plénières.

Avis adopté à l'unanimité

EXPLICATION DE VOTE



Intervention de Michel MAILLET au nom du Groupe CGT

Le projet d'avis qui nous est soumis relève que le projet de budget supplémentaire répond aux inflexions que le nouveau Conseil Régional entend donner à l'action de la collectivité. Nous partageons l'appréciation positive de la commission de synthèse ainsi que les observations et avis des différentes commissions.

Sans vouloir augurer de ce que seront les objectifs d'action de la Région pour 2005, il apparaît d'ores et déjà que, pour l'immédiat, les nouvelles politiques vont dans le sens de ce que peuvent attendre les bourguignons en regard des compétences régionales :

- des aides aux familles notamment par la mise en œuvre de la gratuité des manuels scolaires et des boîtes à outils pour les lycéens
- des aides pour la formation dans le secteur sanitaire et social qui souffre d'une pénurie persistante de personnels
- des actions permettant de favoriser l'emploi des jeunes par le dispositif « emplois tremplin »
- des actions en direction de l'environnement
- le lancement d'une démarche de démocratie participative
- l'amorce d'un programme d'animation régionale des politiques de développement local
- des orientations pour la mise en place d'outils et de dispositifs d'intervention en direction des bassins économiques en difficulté

A plusieurs reprises et à juste titre, le projet d'avis souligne que notre Assemblée a produit des avis pouvant utilement servir de support au travail de l'exécutif régional. De la même manière, le projet d'avis souligne que le CESR est un élément institutionnel de l'expression de la démocratie participative. C'est bien le cas, mais pour autant, nous souhaitons relever que le CESR ne peut être le seul lieu et le seul interlocuteur. Ainsi, dans tous les domaines qui concernent les salariés (formation professionnelle, emploi, développement économique) leurs représentants naturels que sont les organisations syndicales doivent trouver (aux côtés des acteurs économiques et politiques) la place qui leur revient, tant au niveau régional, que départemental ou local. Au vu du document « Mise en œuvre des nouvelles politiques de la Région » remis par le Conseil Régional, il nous semble, de ce point de vue, qu'il y a des avancées à opérer, notamment dans le cadre des politiques :

- ateliers des territoires bourguignons
- contrats d'urgence pour le développement économique et l'emploi des bassins confrontés à des difficultés conjoncturelles
- aides individualisées à la formation des infirmiers(ères) en Bourgogne
- 2000 parcours pour l'emploi

Le groupe CGT votera le projet d'avis.